

de Stirling une lettre-patente qui établit notre droit, à la charge de lui payer chaque année, le cinquième de notre minéral d'or et d'argent, et cinq boisseaux de maïs :

2°. Parceque l'injonction des lois de 1666 aux personnes et colonies, de prendre du Gouverneur d'alors des lettres-patentes pour leurs terres, nous la considerons en principes, non pas comme applicable aux habitations de la portion orientale de l'île, mais seulement à celles de la portion occidentale, lesquelles furent detachées de l'ancien Gouvernement, même avant cette époque.

Signé de Thomas Halsey, jeune, et de quarante huit autres.

(*Silas Wood's Sketch of Long Island*, p. 107.)

FIN.